

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L' AGRICULTURE ET DE L' ELEVAGE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°
DNCMP/.28..../S/2018 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DE
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC
MÉTALLIQUE SUR LA RIVIERE DE GIKOMA ET REHABILITATION
PONCTUELLE DU CANAL D'IRRIGATION (600 mètres linéaires)

FINANCEMENT : APPUI BUDGETAIRE DE L'UNION EUROPEENNE

AAON N° DNCMP/....28..... / S / 2018

Date de Publication : 30...../...3..../ 2018

Date d'ouverture des offres .30..../...4..../ 2018

Mars 2018

Page 1 sur 49

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/.....²⁸/S/2018
POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DE L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'AQUEDUC MÉTALLIQUE SUR LA
RIVIERE DE GIKOMA ET REHABILITATION PONCTUELLE DU CANAL
D'IRRIGATION (600 mètres linéaires)**

AAONN° DNCMP/.....²⁸...../ S /2018

Date de publication : ..³⁰./...³...../2018

Date d'ouverture des offres : ..³⁰./...⁴..... / 2018

1. Objet

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage lance un Appel d'Offres pour le recrutement des Bureaux désireux et admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour « **le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux de reconstruction de l'aqueduc métallique sur la rivière de Gikoma et réhabilitation ponctuelle du canal d'irrigation (600 mètres linéaires)** »

2. Financement du marché

L'Union Européenne a accordé au Gouvernement de la République du BURUNDI un appui budgétaire complémentaire à la convention de financement FABRICE/FED/2010/022-696 existante pour effectuer les paiements des prestations y relatives prévues.

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert avec publication dans le journal officiel tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Les prestations prévues dans le cadre de ce marché sont constitués d'un seul lot. La surveillance portera sur les travaux suivants :

« **Le contrôle et la surveillance de l'exécution des travaux de reconstruction de l'aqueduc métallique sur la rivière de Gikoma et réhabilitation ponctuelle du canal d'irrigation (600 mètres linéaires)** ».

L'ensemble des prestations liées à cette surveillance est à réaliser dans un délai de quatre (4) mois calendaires prolongé d'un mois supplémentaire pour le chef de mission.

Les clauses du Règlement Particulier d' Appel d'Offres et celles des clauses et conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de travaux, de fournitures ou prestations, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

5. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 151 du Code des Marchés Publics révisé du 29 janvier 2018. Les Associations sans but lucratif et les ONGs ne sont pas non plus autorisées à concourir pour ce marché.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu pendant les heures ouvrables à l'adresse suivante :
Secrétariat du Secrétaire Permanent du MINAGRIE, sis à NGAGARA Q 4, Immeuble au Burundi, 2^{ème} étage, Tél. 22 22 5141

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage moyennant le paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU), montant à verser au sous compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours calendaires avant la date limite de remise des propositions figurant au point 14 ci-dessus.

7. Réunion d'information / visite des sites des travaux.

Une visite guidée du site, obligatoire, est prévue. Elle aura lieu en date du 16/04/2018 à partir de 9 heures 30 minutes sur le site. Le lieu de rassemblement est au cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

8. Présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixé à un million (1.000.000 FBU) et d'un bordereau de versement attestant l'achat du DAO par le paiement du

montant de 50 000 FBU versé au sous compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Cette garantie pourra se présenter sous forme de garantie bancaire conforme au modèle du présent Dossier d'Appel d'Offres. Les chèques certifiés ne sont pas autorisés.

Les offres doivent être soumises au secrétariat du Secrétaire Permanent du MINAGRIE dont l'adresse est indiquée au point ci-haut cité au plus tard le 30 / 4 /2018 à 9 heures 30 minutes.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres devront être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 5 ci-haut au plus tard le 30 / 4 /2018 à 9 heures.30 minutes.

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le 30 / 4 /2018 à 9 heures 30 min dans la salle des réunions Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Conformément à l'article 22 alinéa 9 de la loi n°1/04 du 29 Janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès verbal d'ouverture des offres. L'ouverture des offres se fera en deux temps : d'abord l'ouverture des offres techniques et en deuxième temps les offres financières.

Les offres financières des soumissionnaires retenus techniquement seront ouvertes, après avis de non objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Fait à Bujumbura, le ____ / ____ /2018

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ELEVAGE

P.O. Secrétaire Permanent

Dr. Déo Guide RUREMA (Ph.D)

Dr. Nta Kumana Epaphras